### Les contrats informatiques - éléments de réponse

Ressource: https://www.captaincontrat.com/articles-droit-commercial/contrat-de-prestation-informatique

#### Qu'est-ce qu'un contrat de prestation de services informatiques ?

C'est un contrat d'entreprise (pratique) afin de réaliser avec rémunération un travail relevant du milieu de l'informatique pour une autre personne ou société.

# Quelles sont les mentions obligatoires ou recommandées dans un contrat de prestation informatique ?

Tout comme le droit commun des contrats, un contrat de prestation informatique ne comporte pas de mentions obligatoires mais doit prévoir :

- les parties au contrat
  - o l'objet du contrat
  - o les prix des prestations de services
  - les modalités d'exécution des prestations
  - o la durée du contrat
  - les obligations des parties
  - o les modalités de rupture
  - o les modalités de résiliation et de sanction
  - o les cas de force majeure
  - o la clause liée au litige (ex : clause d'arbitrage)
  - o Ft ...

### Quelles sont les différences entre un contrat sous-traitance ou et un contrat de prestation de services ?

- Prestation de services (louage d'ouvrage) : faire réaliser par une entité externe une tâche que l'on ne sait pas réaliser en interne.
  - Sous-traitance : faire réaliser par une entité externe une tâche que l'on sait faire mais que l'on a décidé de sous-traiter →
    facilities management.

# Quelle différence y a t-il entre un contrat d'outsourcing et un contrat ASP (Application Service Provider) ?

- contrat d'outsourcing ou contrat d'externalisation informatique : confier la totalité d'une fonction ou d'un service à un prestataire externe en général pour plusieurs années.
  - o contrat ASP ou contrat FAH (Fournisseur d'application hébergée): diffère du contrat d'outsourcing en ne permettant d'avoir d'un droit d'accès et d'utilisation de logiciels hébergés par un prestataire, lui-même disposant d'un droit d'usage concédé par un éditeur. → Cloud
  - o L'externalisation relève d'un contrat de sous-traitance ou de prestation de service ?

#### L'externalisation relève d'un contrat de sous-traitance

#### Quels sont les deux types de rémunération du prestataire informatique ?

La rémunération dépend du type de contrat de prestation informatique et du mode de travail.

- o rémunération au forfait : établie est fonction de la réalisation de l'objectif attendu et défini dans un cahier des charges ainsi que la manière d'en constater l'aboutissement (recettes).
- o Travail en régie : rémunération est proportionnelle aux moyens humains (et matériels si il y a lieu) mis à la disposition du client, là aussi selon les modalités du contrat.

Last update: 2021/11/15 21:55

From:

/ - Les cours du BTS SIO

Permanent link:

/doku.php/cejmas1/contratsinformatiquecor

Last update: 2021/11/15 21:55



Printed on 2025/10/02 11:29